

Extrait du registre des délibérations N°26_04_30_08

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2026, le 30 Avril, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Madame VALTIER Virginie, Présidente.

Présents : Mme VALTIER Virginie, Présidente, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CORVÉ Marie-Claude, FALCONNET Sarah, LEGEAY Audrey, MÉNAGER Gilberte, PIAU Laëtitia, VAUDRON Aline, MM : ANDIGNAC Nicolas, BANSARD Michel, BARBE Philippe, BLUTEL Philippe, BOUCHÉ Nicolas, CHABLE Bruno, CHANTEPIE Guillaume, CORTYL Thierry, DESJOUIS René, DURAND Jean-François, GOHIER Rémy, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORÊT Nicolas, LECROSNIER Johann, LEPLEUX Stève, LESCOT Clément, MARAQUIN Alain, MERCIER Philippe, MÉNARD Antoine, MILLET Laurent, MOREAU Pierre, MORINET Yves, MOUSSET Denis, OUTIN Euxane, PASQUIER Patrick, POISSON Patrick, POUSSIN Vincent, RAGOIN Gérard, SURCIN Bernard, TANNEAU Julien, TRANCHANT Éric, VALLÉE Franck, VAUX Dominique

Suppléants : PIAU Laëtitia (de M. BITZ Olivier), MM : DURAND Jean-François (de M. BRY Jean-Yves), LESCOT Clément (de M. COCHEREL Didier).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mmes : GOUBAULT Cécile à M. LEPLEUX Stève, JOUSSELIN Angèle à M. TANNEAU Julien, LAMOUR Marie-Hélène à Mme VALTIER Virginie, SBILE Florence à M. VAUX Dominique, MM : DEHAUDT Christian à M. MILLET Laurent, DUVAL Didier à M. SURCIN Bernard, LAVOISSIÈRE Vincent à M. BARBE Philippe, MARAQUIN Didier à M. MARAQUIN Alain

Excusés : MM : BITZ Olivier, BRY Jean-Yves, COCHEREL Didier

M. MERCIER Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°26_04_30_08

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les bases d'imposition constatées en 2025,

Considérant la loi de finances pour 2026,

Considérant l'état 1259 et les bases prévisionnelles 2026,

Considérant le calcul des taux d'imposition 2026, établis par le comptable public,

Considérant les budgets primitifs votés le 18 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à la majorité (abstentions Stève LEPLEUX, Cécile GOUBAULT (pouvoir Stève LEPLEUX), Philippe BLUTEL) :

DECIDE de voter les taux d'imposition 2026 suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 11,54 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 21,76 %
- Taxe d'habitation THS (habitations secondaires) : 14,72 %
- Cotisation Foncière Entreprises : 11,66 %
- Fiscalité Professionnelle de Zone : 15,69 %.

Ces taux demeurent inchangés par rapport à 2025.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**La Présidente,
Virginie VALTIER**

Date de convocation	23/04/2026
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	42
Nombre de votants	42 + 8 pouvoirs

